



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 32/2016
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28 Procurations : 05

Reçu en Préfecture le : 16 JUIN 2016
Affiché le : 16 JUIN 2016
Certific exécutoire

L'An deux mille seize, le 09 juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 Juin 2016.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, SUZE, JOUET.

PROCURATIONS

Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
Mme ARNAL	à	M. ZAMBONI
M. RIGAUD	à	M. SANCHEZ
Mme LE GUIRIEC	à	M. BERNES
M. MARTIN	à	Mme SEIB-TAUPIN

EXCUSÉE : Mme GARBIN

SECRETARE : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Recensement de la population - ouverture de postes - autorisation du Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la préparation de l'enquête de recensement de janvier et février 2017, il convient de mettre en œuvre les moyens humains, matériels et financiers nécessaires au bon déroulement des opérations. En contrepartie, une dotation forfaitaire sera versée à la Commune, son montant sera communiqué par l'INSEE courant octobre 2016.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à engager toutes les dépenses afférentes aux opérations de recensement ;
- De désigner un coordonnateur communal ;
- D'ouvrir les postes d'agents recenseurs nécessaires au bon déroulement des opérations ;
- De verser à ces agents recenseurs, une rémunération forfaitaire liée au nombre de logements recensés ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 13 juin 2016

Le Maire,

Lysiane MAUREL

